

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement  
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DOMAINE :**  
**COMMANDE**  
**PUBLIQUE**

Séance du Conseil Communautaire du 17 novembre 2020 à 18 heures 30  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary  
Lauragais Audois.

**SOUS-DOMAINE :**  
**DELEGATION DE**  
**SERVICE PUBLIC**

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de  
Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

**OBJET :**

Avenant n°11 -  
contrat de  
délégation du  
service public de  
l'eau potable sur la  
commune de  
Castelnaudary -  
avenant de  
substitution du  
syndicat mixte  
reseau11 à la  
Communauté de  
Communes  
Castelnaudary  
Lauragais Audois au  
titre de l'exercice  
des compétences  
obligatoires et  
optionnelles  
syndicales.

**Présents :** Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE,  
Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER,  
Alain BOUSQUET, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES,  
Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES,  
Marie-Paule CAU, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE,  
Pascale CRAVERO, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA,  
François DEMANGEOT, Jean-Marc DEUMIER, Elisabeth ESCAFRE,  
Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL,  
Jean-François GLEIZES, Philippe GREFFIER, Philippe GUIRAUD,  
Gérard LAMARQUE, Cédric LEMOINE, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD,  
Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY,  
Bernard PECH, Bruno PERLES, Henri POISSON,  
Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Martine PUEBLA,  
Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nicolas RAUZY,  
Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Régine SURRE, Gilles TERRISSON,  
Guy THOMAS, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET,  
Monique VIDAL, Giovanni ZAMAI.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le nombre de  
délégués en service  
est de 71

**Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :**  
Didier MAERTEN par Pascale CRAVERO, René MERIC par  
Jean-François GLEIZES, Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER.

Convocation du  
conseil  
en date du  
10 novembre 2020

**Procurations :** Dominique DUBLOIS à Philippe GREFFIER,  
Préscillia GRANIER à Hélène GIRAL, Bernard GRIMAUD à  
Elisabeth ESCAFRE, Evelyne GUILHEM à Audrey GAIANI, Benoît MERLIN à  
Martine PUEBLA, Thierry ROSSICH à Guy THOMAS. Bernard VIDAL à  
Bernard PECH.

CERTIFIE  
EXECUTOIRE PAR  
RECEPTION  
PREFECTURE LE :

**Excusés :** Robert BATIGNE, Sabine CHABERT, Frédéric JEANJEAN,  
Cédric MALRIEU, Bruno POMART, Marc TARDIEU.

PAR PUBLICATION  
LE

**Absents :** Thierry LEGUEVAQUES, Thierry MALLEVILLE, Hubert NAUDINAT.

PAR DELEGATION  
LE

**Secrétaire de séance :** Jean-François VERONIN-MASSET.

Signature

Vu le contrat de concession enregistré en Préfecture de l'Aude le 24 décembre 1990, entre la commune de CASTELNAUDARY et la Société Lyonnaise des Eaux France, dénommée SUEZ Eau France depuis le 10 octobre 2016 lui confiant la gestion de son service public de l'eau potable,

Vu l'avenant n°1, enregistré en Préfecture le 1<sup>er</sup> juin 1992, ayant pour objet la modification des conditions tarifaires des abonnés et services publics,

Vu l'avenant n°2, enregistré en Préfecture le 3 octobre 1994, ayant pour objet la modification de l'article 5 - travaux du contrat,

Vu l'avenant n°3, enregistré en Préfecture le 12 mars 1999, ayant pour objet la modification de l'article 5 : Travaux du contrat, et la modification des articles 32 et 35 - conditions tarifaires des abonnés et services publics,

Vu l'avenant n°4, enregistré en Préfecture le 6 octobre 2000, ayant pour objet le changement de dénomination du concessionnaire,

Vu l'avenant n°5, enregistré en Préfecture le 25 janvier 2007, ayant pour objet la modification de l'article 5 - Maîtrise financière des travaux prévus au contrat initial - Modification de l'article 25 - Renouvellement patrimonial + Objectif de performance du réseau - Modification des articles 33 et 40 - Tarif concessionnaire et indexation du tarif - révision des tarifs - Modification de l'article 82 - Compte rendu financier,

Vu l'avenant n°6, enregistré en Préfecture le 29 juin 2007, ayant pour objet la suppression des branchements plomb,

Vu l'avenant n°7, enregistré en Préfecture le 23 juillet 2013, ayant pour objet la confirmation de la date d'échéance, la mise en place d'un plan d'actions pour une meilleure connaissance du fonctionnement des réseaux d'adduction et de distribution d'eau et l'amélioration des performances de ces réseaux, actualisation du règlement de service, mise place du Contrat pour la Santé de l'Eau et intégration des nouvelles contraintes relatives a la réglementation « Construire Sans Détruire »,

Vu l'avenant n°8, enregistré en Préfecture le 5 février 2018, ayant pour objet le transfert de compétence de la gestion de l'eau potable a la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois,

Vu l'avenant n°9, enregistré en Préfecture le 29 juin 2018, ayant pour objet la modification du régime de TVA,

Vu l'avenant n°10, enregistré en Préfecture le 31 juillet 2019, ayant pour objet : la prise en compte des lois « BROTTES », « HAMON » et « WARSMANN » - l'actualisation des dépenses de renouvellement - l'évolution des modalités d'indexation de l'indice relatif à l'énergie,

Vu l'Arrêté Interpréfectoral n° DLC/BCLI-2019-025 portant création du syndicat mixte fermé à la carte Réseau Solidarité Eau 11dit RéSeau 11, précisant dans son article 4 que la CCCLA est adhérente a RéSeau11 pour l'intégralité des compétences principale et optionnelle,

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que RéSeau11 est substitué de plein droit à la CCCLA en tant qu'autorité délégante au sein de contrat de délégation précité, pour ce qui concerne les compétences que la CCCLA lui a transférées, conformément aux dispositions de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La présente délibération concerne ainsi le contrat de délégation du service public de l'eau potable sur la commune de CASTELNAUDARY qui lie la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, la société Suez et désormais RéSeau 11.

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin de l'autoriser à signer l'avenant n°11 ayant pour objet d'acter la substitution de RéSeau11 à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, pour ce qui concerne les compétences que la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois lui a transférées, en tant que bénéficiaire du contrat de délégation de service public de l'eau potable sur la commune de CASTELNAUDARY.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le projet d'avenant n°11 ayant pour objet d'acter la substitution de RéSeau11 à la CCCLA, pour ce qui concerne les compétences que la CCCLA lui a transférées, en tant que bénéficiaire du contrat de délégation de service public de l'eau potable sur la commune de CASTELNAUDARY.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant n°11 ainsi que tous les documents se rapportant à la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 17 novembre 2020

*Le Président,*

  
Philippe GRÉFFIER